

A map of the Baie de Somme region is shown in the background, overlaid with several colorful puzzle pieces in shades of blue, yellow, and green. The text 'LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE' is written in a stylized, multi-colored font across the map.

LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE

 BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Atelier thématique n°3 – 23.09.2022

Déroulement de l'atelier n°3

« Développement économique, agriculture et commerces »

I. Introduction et récapitulatifs (9h30-9h45)

II. Séance de travail du matin (9h45-13h)

1. Table-ronde n°1

2. Table-ronde n°2

Déjeuner (13h-14h)

III. Séance de travail de l'après-midi (14h-16h)

1. Table-ronde n°3

2. Restitution



1.1

Récapitulatif de l'atelier 1 :

« Logements, mobilités, équipements et services »



LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS

- Des **spécificités locales** à valoriser, avec cette pluralité des identités à conforter dans une logique de complémentarité et non pas de concurrence.
- Une vision d'ensemble à adopter pour favoriser la **redistribution** des flux du littoral vers l'avant-pays
- Des **opportunités de développement** identifiées dans l'avant-pays : offre d'hébergement saisonnier et touristique, tourisme nature, valorisation patrimoniale...



UN MODÈLE URBAIN PLUS QUALITATIF ET VERTUEUX

Une déclinaison en 4 sous-objectifs

- La mixité urbaine pour un territoire plus facile à vivre
- Le choix de l'urbanisme intégré, pour un territoire animé et préservé
- La régénération des espaces résidentiels mutables ou sous-optimisés
- Une meilleure connaissance et la maîtrise du foncier opérationnel

→ *Reformuler certaines expressions : mixité urbaine (diversité des usages), urbanisme intégré (répondre aux besoins de tous)...*

→ *Simplifier l'écriture du futur PAS*

→ *Validation des objectifs proposés*



UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE TOUS

LES BESOINS DE LOGEMENTS POUR LE NIVEAU D'AMBITION DU TERRITOIRE

- *Des logements qui permettent d'assurer la trajectoire résidentielle des habitants (diversité de typologie)*
- *Une répartition de la production qui ne se concentre pas uniquement sur les grands pôles comme Abbeville*
- *Un rééquilibrage nécessaire entre le littoral et l'avant pays*
- *Une volonté de « désengorger » le littoral*
- *Peu de leviers concrets pour les communes en matière de résorption de la vacance et des résidences secondaires*

DES OBJECTIFS A ARTICULER AVEC LA NECESSAIRE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

- *Des craintes concernant les possibilités foncières allouées alors que les communes enregistrent une perte d'habitants*
- *Conserver des possibilités foncières pour les petites communales rurales*
- *Maitre mot : laisser de la souplesse aux PLU(i) pour permettre d'adapter les objectifs aux réalités locales*



UNE INTERACTION FORTE ENTRE MOBILITÉS ET RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

UNE MOBILITÉ MIEUX ORGANISÉE POUR UN TERRITOIRE PLUS FLUIDE

→ *Ensemble des propositions retenues et partagées par les élus*

ABAISSEZ LE BESOIN DE DÉPLACEMENT

→ *Réduire les distances oui mais également à mettre en lien avec les équipements assurer leur pérennité dans les communes pour ne pas multiplier les déplacements pour y accéder*

→ *Déplacer les équipements plutôt que de se déplacer ?*

MÉNAGER LE LITTORAL EN RETENANT EN AMONT LES GRANDS FLUX DE MOBILITÉ

→ *Ensemble des propositions retenues et partagées par les élus*

→ *Des idées : parkings relais en entrée de ville, renforcement des pistes cyclables, encourager la promotion de ces modes de déplacements)*



1.2

Récapitulatif de l'atelier 2 :

**« LES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET
PAYSAGÈRES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN
DÉVELOPPEMENT DURABLES »**



ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES PAYSAGERS ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

- Travail de reformulation et de sémantique
- **Mettre l'accent non seulement sur la protection mais également sur l'amélioration des grands paysages**
 - Intégrer des orientations spécifiques pour le littoral et l'espace maritime (obligatoire dans le DOO)
 - Veiller à l'insertion paysagère des éoliennes et signalétique adaptée aux grands paysages et lutte contre la pollution visuelle
 - Système de détection des avions pour réduire l'impacts paysager de nuit (lumières rouges des éoliennes);
 - Identification des belvédères sur le territoire, du petit patrimoine et patrimoine vernaculaire
- **Permettre des constructions expérimentales d'adaptation au changement climatique**
- **Reconquérir et valoriser les chemins ruraux**
 - Favoriser le développement des voies douces vers l'avant-pays pour la découverte (axes D12-D938)
 - Alignements d'arbres sur voies



PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

- **Protéger et restaurer la trame verte et bleue et la trame noire**
 - Exemplarité des bâtiments publics (ex : écoles, collèges, lycées) en termes de biodiversité et nature
 - Réglementer à travers les RLP/i les enseignes lumineuses, l'illumination des vitrines et l'éclairage public
 - Protection des alignements
- **Coordination avec les acteurs gestionnaires des sites naturels**
- **Planifier le développement du futur territoire en limitant la consommation des espaces agricoles** et limiter les impacts du développement économique et des activités agricoles pour **garantir la pérennité des ressources**
- **Maintenir la constructibilité des bâtiments agricoles dans la zone des Bas Champs**
 - Favoriser le tourisme dans l'avant-pays ; complémentarité entre le littoral et l'avant-pays ; meilleure gestion des flux



FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE A FORTE SOBRIETE ENERGETIQUE

- **Sur la gestion de la ressource en eau**
 - Unanimité sur un enjeu fort de protection de la ressource : à la fois l'eau potable (gestion du réseau et approvisionnement du Vimeu) et les milieux (protection des zones humides, mares, haies)
 - Volonté de gestion des eaux pluviales (récupération, végétalisation, bassins de rétention)
 - Sur l'assainissement : mise aux normes de l'ANC et développement de l'AC
- **Sur la gestion des déchets**
 - Peu de marge de manœuvre à l'échelle du SCoT
 - Ambition zéro-déchets : formulation à modifier
- **Sur la gestion du sol : carrières**
 - Nécessité d'accompagnement de la réhabilitation des anciennes carrières sur le plateau crayeux (renaturation, base de loisirs, remblais)



ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITION ENERGETIQUE

- **Travail de reformulation**
 - Poursuivre l'engagement du territoire dans la dynamique de transition énergétique. Celle-ci est déjà amorcée, volonté de bien montrer l'engagement du territoire (éoliennes, etc.)
- **Volonté d'exemplarité des collectivités**
 - Promouvoir les écoquartiers
 - Intégrer des prescriptions (matériaux biosourcés, isolation, EnR, etc.)
 - Poursuivre et développer la rénovation énergétique (PNR rénov)
- **Volonté de développer les EnR**
 - Panneaux solaires en toitures, méthanisation



DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Travail de reformulation**
 - Tourner les propositions de manière à mettre en avant les opportunités plutôt que les contraintes
- **Pour répondre aux risques**
 - Laisser de la souplesse aux collectivités pour adapter les documents cadres aux spécificités locales
 - Faire des risques une opportunité pour développer une architecture innovante et résiliente
 - S'appuyer sur des pratiques ou des éléments naturels existants (bocages, herbages, agriculture de conservation...)
 - Promouvoir des solutions pour que les territoires s'adaptent aux risques sans les subir

A faint, light-colored map of Europe is visible in the background, showing major geographical features like the British Isles, Scandinavia, and the Mediterranean coast. The map is centered and occupies most of the slide's background.

1.3

Introduction pédagogique

Le nouveau SCoT issu de l'ordonnance du 17 juin 2020

- le **recentrage du SCoT sur le projet politique stratégique** : le PADD est remplacé par le PAS qui co-existe avec le DOO, les éléments constituant le rapport de présentation étant placés en annexe
- le regroupement des champs thématiques du DOO du SCOT autour de 3 grands thèmes (au lieu de 9)
- la possibilité pour le SCoT de **valoir plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**
- la possibilité de contenir un **programme d'actions** pour préparer la mise en œuvre du schéma
- La possibilité pour l'établissement porteur de SCoT **d'associer d'autres organismes** à l'élaboration du SCoT (associations d'usagers ou de défense de l'environnement...)

*Ces dispositions sont entrées en vigueur le **1er avril 2021**. Le territoire a fait le choix de formaliser son SCoT selon ce nouveau format.*

Le contenu du SCoT avant / après l'ordonnance du 17 juin 2020

Aujourd'hui

Rapport de présentation 1

Cohérence de la démarche

Diagnostic
État initial de l'environnement
Justifications (articulation des plans et programmes, choix retenus)
Évaluation Environnementale

PADD 2

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Exprime le projet politique du territoire
Énonce les objectifs retenus

DOO 3

Document d'orientation et d'Objectifs (prescriptif)

Mise en œuvre des objectifs du PADD en formalisant des prescriptions et recommandations
Documents graphiques

Demain

PAS 1a

Projet d'Aménagement Stratégique

Objectifs de développement et d'aménagement
Horizon de 20 ans
Sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux

DOO 1b

Document d'orientation et d'Objectifs

3 grands thèmes :

- dév économique, agricole et commerce
- logement, mobilités, équipements et services
- transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles + zones littorales et mer

Conditions d'appl. du PAS
Orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

Annexes 2

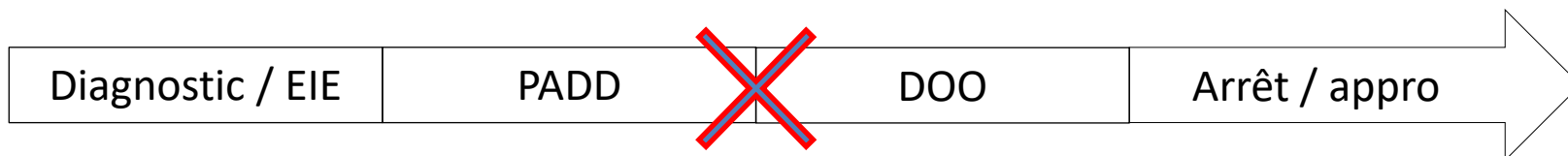
Diagnostic
Évaluation Environnementale
Justification des choix, analyse de la consommation d'espaces
Justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation

(Programme d'actions) 3

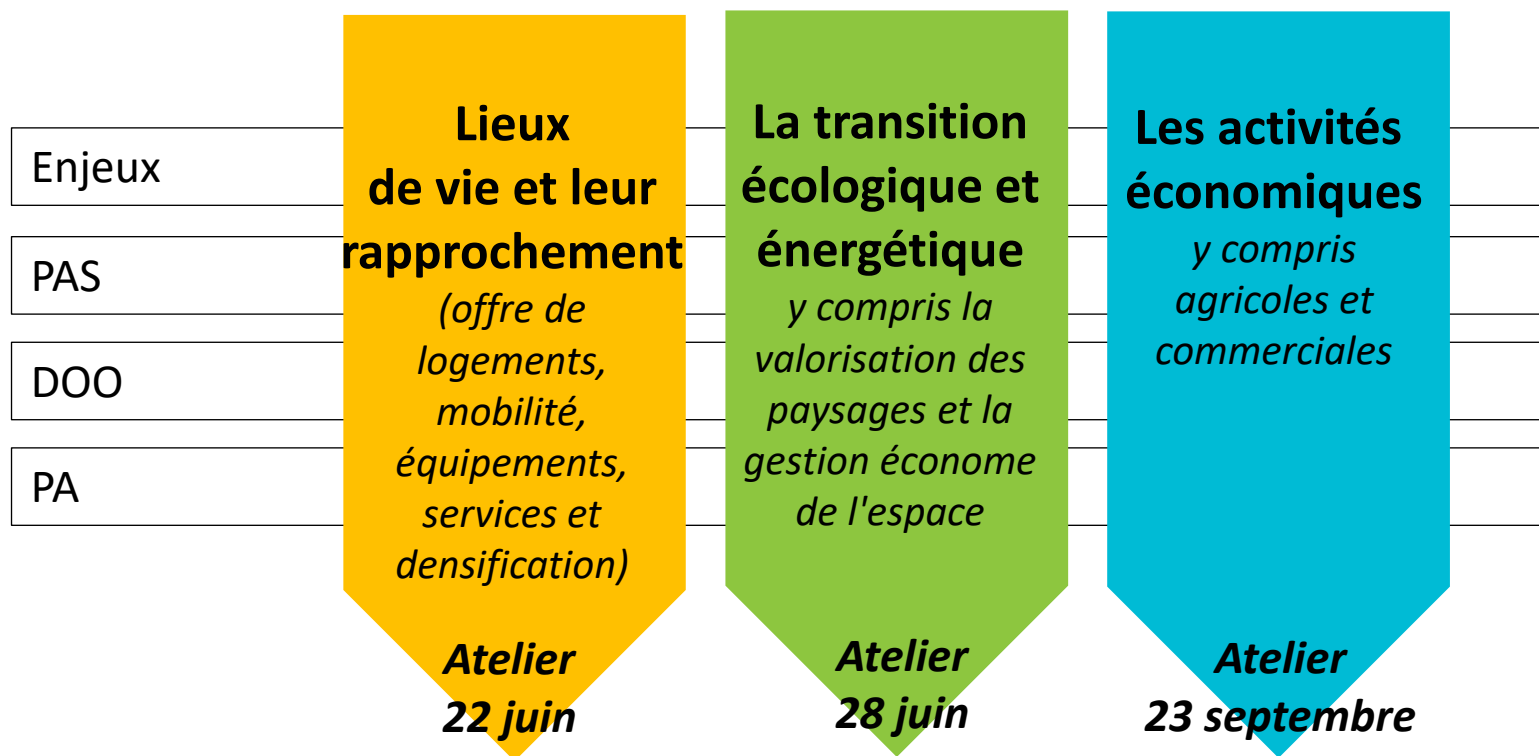
Précise les actions prévues pour mettre en œuvre le SCoT afin d'accompagner sa mise en œuvre et son suivi

Approche méthodologique croisée

Méthodologie initiale :



Méthodologie proposée :



Les piliers du projet de territoire



1 PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS
FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



2 RETROUVER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE



3 4 CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU PROJET
DE DÉVELOPPEMENT



*Contenu détaillé dans le livret
« piliers du projet de territoire »*

Focus sur le code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement stratégique [Art. L141-3]

Le document d'orientation et d'objectifs [Art. L141-4 à L141-14]

- *Sous-section 1 : Activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques*
- *Sous-section 2 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification*
- *Sous-section 3 : Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers*
 - *Sous-section 5 : Zones littorales et maritimes*
- **Le programme d'actions [Art. L141-19]**



Contenu détaillé dans le livret
« code de l'urbanisme »

Organisation des tables-rondes



- *VERS UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE*



- *LE SOUTIEN AUX ACTIVITES TOURISTIQUES*
- *PÉRENNISER ET INSTALLER DE NOUVELLES UNITÉS AGRICOLES ET MARITIMES*



- *LA RÉGÉNÉRATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES MUTABLES OU SOUS-OPTIMISÉS*

Un **binôme référent** (1 élu et 1 technicien) par table-ronde

Organisation des tables-rondes

Contenu de chaque table-ronde

Premier travail sur le PAS à partir de l'ancien PADD (fiches A0) :

Identification des évolutions à partir des enjeux identifiés

Second travail sur le DOO / PA (tableaux A0):

Proposition d'orientations ou d'actions à partir des objectifs PAS retenus

Outils de travail

- Livret sur le contenu du code de l'urbanisme
 - Livret sur les piliers de territoire
 - Fiches constats et enjeux
 - Cartes thématiques



Séance de travail du matin

(9h45-13h)

Présentons-nous !

**Le 23 septembre 2042, le courrier Picard publie
un numéro spécial sur le territoire de BS3V.**

Imaginez la une du journal !

Tables rondes



Numéro 1

10h

-

11h45



Numéro 2

12h

-


13h

PAUSE

11h45

-

12h



**Séance de travail de
l'après-midi
(14h-16h)**

Tables rondes



Numéro 3

14h

-

15h



Restitution

15h

-

16h